

Image not found or type unknown



## La réduction du délais de préavis à 1 mois

Par **sokolowska**, le **27/08/2009** à **19:09**

Bonjour,  
J'ai loué mon appartement à Toulouse en tant que "demandeur d'emploi".  
Aujourd'hui j'ai retrouvé un emploi à Paris. C'est un CDD pour commencer. Pendant toute la durée de ma location je suis restée au chômage.  
Question: Mon préavis sera de 1 ou de 3 mois ?